

Du néant à l'être

L'action des centres de formation professionnelle et de promotion agricole 1966 - 1996

par Jean-François Chosson*

Créés en 1965, les CFPPA ont vu leurs référentiels de qualification, leurs parcours de formation et leurs méthodes d'évaluation évoluer en fonction des orientations générales de l'économie et des impératifs politiques.

Ils ont été un lieu de médiation dans les rapports parfois contradictoires entre les responsables politiques et les groupes sociaux, où les organisations agricoles ont eu un rôle important.

« L'action est liée à la capacité humaine de commencer quelque chose de radicalement neuf dans le monde, de prendre des initiatives, de poser des actes qui transcendent tous les déterminismes... »

Hannah Arendt

En septembre 1965, douze jeunes ingénieurs fraîchement émoulus des écoles ou anciens des directions des services agricoles ouvrent une nouvelle institution dénommée Centre de formation professionnelle et de promotion sociale agricoles (CFPPA). Leur perplexité est grande. Ils n'ont ni budget, ni programme, ni même de public... et la vulgarisation vient d'être confiée aux Chambres d'agriculture qui, dans cette perspective, mettent en place de puissants Services d'utilité agricole de développement (SUAD). Enfants de la loi Debré de Promotion sociale de 1959 et de la loi complémentaire d'orientation Debré-Pisani de 1962, les CFPPA débutent ainsi dans l'existence en étant dessaisis d'une mission qui aurait dû être l'axe de leurs prérogatives et des perspectives dont le

caractère incertain n'en soulèvent pas moins la méfiance du Centre national des jeunes agriculteurs, issu d'un puissant mouvement social, la Jeunesse agricole chrétienne, pour lequel *« l'émancipation des paysans doit être l'œuvre des paysans eux-mêmes... »*

Trente ans plus tard, en 1995, 156 établissements ont reçu 63 000 stagiaires pour une population recensée de 12 millions d'habitants de l'espace rural (DATAR 1995) soit 16 millions d'heures stagiaires.

En 1975 ces chiffres étaient respectivement de 18 000 stagiaires et 4,6 millions d'heures. Le volume d'activités a été multiplié par 3,5 en 20 ans (Savy, 1997). Le nombre d'heures-stagiaires a progressé au rythme de 6 % l'an.

Les CFPPA prennent actuellement en charge l'ensemble des catégories sociales de l'espace rural, en s'appuyant sur des réseaux diversifiés pour déterminer le territoire pertinent d'intervention, mais ce sont

* **Chosson Jean-François** est professeur d'études politiques à l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon. Il a dirigé et publié *La Culture de l'ingénieur. L'expérience de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire*. Paris, Pour, 1996. « Les générations du développement rural », Paris, éd. EJA, LGDJ, 1992, Prix Sully Olivier de Sennes.

les modalités de formation mises en place à l'intention des agriculteurs qui sont modélisantes. Certes, actuellement, les agriculteurs représentent seulement 5 % de la population contre 20 % en 1960, mais la France est le deuxième pays exportateur mondial derrière les USA dans le secteur agroalimentaire. Le nombre d'agriculteurs à temps partiel, difficile à déterminer, tend à augmenter. Ils contribuent à l'entretien de l'espace rural couvert à 60 % par des activités agricoles et à 27 % par des bois et forêts, valorisant la formation dans les politiques environnementales. Les organisations agricoles très structurées ont un poids souvent décisif lors des échéances électorales et les politologues relevant 17 % de votes ayant un attribut agricole, conjoints ou parents (Hervieu, 1995). Aussi, la quasi-totalité des CFPPA appuient leur action sur ce secteur. En 1995, un agriculteur sur trois s'est installé en ayant la Capacité professionnelle en formation d'adulte (Loupias, 1997). Les référentiels de qualification, les parcours de formation et les méthodes d'évaluation ont évolué en fonction des orientations de l'économie d'ensemble, mais aussi de la prégnance des impératifs politiques. Le diplôme de base, le Brevet professionnel adulte, conçu à l'intention des agriculteurs a servi et sert toujours de référence pour l'élaboration de parcours spécifiques, notamment pour le secteur agroalimentaire, les métiers de l'aménagement, les opérations destinées aux jeunes sans emploi.

Trois périodes seront distinguées :

- les années 1960-71. Moderniser l'agriculture :

c'est l'époque du modèle de gestion des firmes industrielles ;

- 1971-1984. Développer l'espace rural :

période caractérisée par l'extension du modèle « exploitation, famille, environnement » (E. Marshall et alii, 1989) ;

- 1994-1995. Pour des relations ville-campagnes dynamiques et l'émergence de l'exploitation diversifiée.

Chacune de ces périodes est caractérisée par des avancées en direction de nouveaux publics qui sont toujours constitutifs de la demande actuelle, l'organisation CFPPA pouvant être considérée comme un système de médiation de rapports contradictoires entre responsables des politiques et groupes sociaux, où les organisations agricoles, fortement intégratrices ont un rôle toujours important.

1960-1971 : MODERNISER L'AGRICULTURE

En 1957, le traité de Rome a ouvert la voie du Marché commun. La France ambitionne d'en devenir la première nation exportatrice dans le domaine agricole. La loi d'orientation complémentaire Debré-Pisani de 1982, basée sur la trilogie « *l'homme, la terre, le produit* », crée les conditions d'un ambitieux programme de formation initiale (Boulet et alii, 1991).

Cependant, il ne saurait être question d'attendre que lycées et collèges sortent les premières promotions pour élever le niveau de formation des agriculteurs, qui est le plus faible des pays de la CEE en gestation, hormis l'Italie. En particulier, les jeunes exploitants en voie de modernisation devront acquérir une qualification analogue au secteur industriel pour bénéficier de prêts bonifiés. En vertu de cet objectif, la politique de formation professionnelle est organisée en fonction de trois principes directeurs :

- les filières seront cogérées avec les Organisations professionnelles agricoles (OPA) et l'essentiel de l'enseignement sera assuré par des agriculteurs et des techniciens confirmés ;

- les séquences de formation seront adaptées aux conditions de travail des exploitants et réalisées dans des antennes décentralisées au plus près des lieux de vie ;

- la formation sera sanctionnée par un diplôme qualifiant, de niveau V d'ouvrier professionnel, découpé en trois certificats dont un d'économie-gestion axé, à l'imitation des firmes industrielles, sur la maximisation du revenu. La programmation linéaire, importée des USA, permet de déterminer les productions les plus rentables selon les régions.

L'originalité des CFPPA, exceptionnelle dans l'enseignement public, est le fruit d'un compromis, dans le secteur agricole, entre les Jacobins et les Girondins de la Vème République. Entre 1958 et la fin de l'année 1965, les Jacobins conduits par Michel Debré, Premier ministre, sont partisans d'une expansion économique accélérée sous la conduite de l'État, au service d'une politique d'indépendance nationale, chère au Général de Gaulle. Sur le plan intellectuel, c'est l'âge d'or des idées du capital humain dans le cadre de « *l'ardente obligation du Plan* ». La loi programme de promotion sociale de 1959 a pour ambition de créer les conditions de l'émergence de nouvelles élites au service de cette politique. En faisant voter la loi complémentaire d'orientation agricole de 1962,

Edgar Pisani appuyé par des fonctionnaires imaginatifs crée, pour le secteur agricole, l'équivalent des Centres de formation professionnelle accélérée qui, dès 1946, avaient été un facteur décisif de la croissance du secteur industriel. Pour cela, un centre sera construit auprès de chaque lycée agricole et dirigé, en toute autonomie, par un ingénieur des travaux agricoles.

Mais la mise en ballottage du Général de Gaulle à la fin de 1965 provoque le retour des Girondins, en l'occurrence d'Edgar Faure. Il a pour mission de réconcilier le régime avec les organisations professionnelles traumatisées par cette marche accélérée vers la modernisation, notamment la fin de l'indexation des prix et la rupture avec Bruxelles. Le nouveau ministre de l'Agriculture est, certes, partisan d'un exécutif fort, mais à condition que ce pouvoir soit équilibré par un dialogue permanent avec les forces sociales organisées. C'est la théorie du « *nouveau contrat social* » (Boussard, 1990).

Résultat : les CFPPA sont promus par une modeste circulaire (janvier 1966) annonçant une structure complémentaire des lycées, dirigée par un fonctionnaire héritier de la technocratie pisanienne, garant de la pérennité étatique, mais les contenus et les modalités des formations seront élaborés par un conseil de centre où les professionnels seront majoritaires. Ainsi le ministère des Finances ne sera pas saisi de la création d'une structure nouvelle et les organisations rurales seront en mesure de susciter des liaisons opérationnelles entre le contenu des formations et le développement local.

Durant cette période de latence, les premiers directeurs ont adapté leur stratégie en fonction d'injonctions contradictoires. Il s'agit d'innover tout en évitant une coupure avec les lycées, d'avoir des relations positives avec les organisations agricoles en s'ouvrant aux néo-ruraux porteurs de nouveaux modèles de comportement, de gérer des financements instables en mobilisant positivement des personnels au statut précaire. Les néo-directeurs ont procédé par contacts individuels dans les foires et marchés pour créer des antennes décentralisées. Les plus anciens, héritiers de l'action patiente des instituteurs itinérants, sont devenus des élus reconnus pour leur compétence, d'autres se sont adaptés au modèle de la direction par les objectifs, en fonction de la segmentation des publics potentiels. D'autres ont opté implicitement pour l'image du minoritaire actif, résolument autonome dans sa démarche, mais créateur d'échanges féconds. L'équation personnelle des responsables de CFPPA a été un élément décisif de cet apparent désert

des Tartares, passablement anxiogène pour les administrateurs centraux qui avaient engagé un pari pascalien en créant une structure sans statut officiel, ni financement assuré, ... et avec un public aléatoire. Mais par-delà l'euphorie productiviste des années soixante, les nouveaux mouvements sociaux écologistes, régionalistes, féministes, provoquent l'irruption dans les CFPPA, de néo-ruraux porteurs de nouveaux modèles de comportement et de projets de vie. Cela ne va pas sans tension avec les conseils de centre et les agriculteurs « classiques ». Mais les fleurs de mai 1968 sont aussi porteuses de la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue basée sur la contractualisation et le partenariat. Le nouveau cadre institutionnel apporte ainsi une caution légale aux initiatives des conseils et plus largement à la politique du ministère de l'Agriculture qui avait anticipé par la loi en mettant en place des structures de dialogue au niveau le plus décentralisé.

1971-1984 : DÉVELOPPER L'ESPACE RURAL. LE SYSTEME « EXPLOITATION- FAMILLE-ENVIRONNEMENT »

Les années soixante-dix voient s'amorcer un tournant fondamental dans l'opinion politique : face aux dégâts du productivisme, la ruralité devient une valeur reconnue. Pour Georges Pompidou, président de la République depuis le 15 juin 1969, la France a toujours pour ambition d'être une grande nation industrielle. Cette volonté s'incarne orgueilleusement dans les tours de la Défense et le projet de musée d'Art moderne. Dans cette perspective, il soutient son Premier ministre, Chaban-Delmas, lors du vote de la loi de 1971 qui, dans le secteur agricole, permettra la mise en place du Fonds d'assurance formation des exploitants, FAFEA (1973), pour les formations de moins de 120 h, et des salariés FAF.SEA (1974). Mais, pour autant, il n'a pas oublié les longues nuits de Grenelle au cours desquelles les agriculteurs sont restés fidèles au régime. Son atavisme profond rejoint son souci d'équilibre politique lorsque le 28 juin 1971, à 60 km de son lieu de naissance, à Saint-Flour, il prononce un discours à résonance protectionniste, mâtiné d'écologie ... « *Nous voulons sauvegarder l'entreprise familiale ... il faut sauver la nature, premier besoin de l'homme, la nature cultivée et habitée...* »¹. Il crée le ministère de l'Environnement

¹ « ... du côté de mon père tout le monde était paysan et pauvre, mais non misérable. » (G. Pompidou, *Pour rétablir une vérité*, Paris, Ed. Flammarion, 1982).

(1971), et fait nommer Jacques Chirac, élu du plateau de Millevaches (1972), au ministère de l'Agriculture en même temps que Michel Debatisse, ex-jaciste représentant des éleveurs, ravit la présidence de la FNSEA au grand patronat agraire. C'est l'âge d'or de la politique de cogestion pour défendre l'exploitation familiale face à Sicco Mansholt, président de la commission agricole de la CEE qui, dans son plan de 1968, voulait diminuer de 10 à 5 millions le nombre d'agriculteurs de la Communauté... et, en même temps, il coupe ainsi l'herbe sous le pied des syndicats de gauche qui viennent de faire une percée spectaculaire aux élections aux Chambres d'agriculture (Collectif, 1990). Conséquence sur le plan de la formation, la qualification ouvrant droit à une dotation aux jeunes agriculteurs en voie d'installation sera acquise à l'issue d'une session de « 200 h » en économie-gestion. Certes le modèle de l'économie de la ferme demeure nécessaire pour les exploitants intégrés dans les circuits d'échanges mondiaux mais pour les autres, le modèle de gestion sera basé sur le système « Exploitation-famille-environnement » prenant en compte le projet de vie et le respect des équilibres naturels (Laforge et alii, 1975). Cette politique s'adresse en priorité aux agriculteurs restés à l'écart des organismes de développement par filières. Dès l'hiver 1974, 11 600 stagiaires sont répartis dans des lieux très diversifiés : foyers ruraux, salles de café, conseils municipaux... Innover, commence symboliquement par la délocalisation des lieux de formation. Un mouvement est ainsi créé. Sur leur lancée les jeunes agriculteurs découvrent les vertus « d'une autre école » et préparent un Brevet professionnel.

Pour le président Giscard d'Estaing, élu en 1974, ex-ministre des Finances, la filière agroalimentaire doit devenir le « pétrole vert » de la France, mais l'élu de Rochefort-Montagne n'en célèbre pas moins les vertus de « l'exploitation agricole à haut niveau technique ».

En 1976, à l'occasion de l'année de la Femme, il intervient directement pour un financement exceptionnel sur le plan national, des sessions « femmes actives agricoles » (Savy, 1988) qui, elles aussi, souhaitent bénéficier des sessions 200 h.

En 1981, le nouveau président Mitterrand, élu au nom de « la force tranquille » sur fond de paysage rural du Morvan, nomme Mme Édith Cresson au ministère de l'Agriculture qui, aussitôt lance spectaculairement les États généraux du développement sur le thème « un million d'agriculteurs en l'an 2000 »...et double la prime d'installation malgré des réticences

de la CEE et du corps du Génie rural, exaspérés par les excédents. Habilement les syndicats des salariés agricoles s'inscrivent dans ce courant porteur et mettent en place un Brevet professionnel reconnu par les commissions paritaires sur les salaires. L'opération « Nouvelles qualifications » animée par Bertrand Schwartz permet la reconnaissance de la qualification « Exploitant rural » (Muller, 1987), axée sur les marchés de proximité et des activités liées au tourisme, où la fonction « gestion de systèmes flexibles » est déterminante en fonction de l'évolution des créneaux porteurs. Cette opération s'inscrit dans le cadre général des politiques publiques d'insertion qui, depuis 1975, s'adressent aux jeunes en situation de précarité et offre ainsi un modèle innovant. L'apprentissage institutionnel des sessions « 200 h » peut ainsi être transféré à ces catégories de publics en leur donnant un sens par la pédagogie du projet de vie.

Entre 1970 et 1984, passée la période de latence, il s'est produit, au sens littéral, une explosion du système. Certes, en cela, les CFPPA ont bénéficié de l'évolution de la politique de formation professionnelle, mais ce sont les sessions 200 h qui ont permis un ancrage solide dans le contexte local et une expérimentation sociale auprès d'un public peu motivé au départ. Chemin faisant, directeurs et formateurs ont assuré la continuité des actions en assumant, à la base, les injonctions paradoxales des responsables des politiques rurales. Entre les objectifs économiques toujours axés sur les filières, les objectifs sociaux d'insertion des jeunes, et les objectifs politiques d'installation des agriculteurs, conciliant les intérêts d'un électorat possible et les vertus d'un aménagement écologique de l'espace, il a été nécessaire d'effectuer des régulations provisoires, sinon des synthèses. Les sociologues des organisations utilisent, pour désigner ces responsables une terminologie aussi explicite que peu poétique, le marginal-sécant (Crozier, 1987) mais cela exige une sérieuse maturité émotionnelle, ce qui n'est point reconnu comme fonctionnel dans les politiques publiques !

1984-1996 : POUR DES RELATIONS VILLE-CAMPAGNES DYNAMIQUES - VERS UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

« L'agriculture se définit par des marchés et des moyens pour conquérir les marchés... ».

Par cette phrase lapidaire prononcée en 1984, le nouveau ministre de l'Agriculture, Michel Rocard met

un point final à la « révolution des œilletons » provoquée par les États généraux post-1981. L'avènement d'une « realpolitik » est conforme à la volonté du président Mitterrand qui doit accéder à la présidence de la Communauté. Cette orientation s'affirme, en continuité, par la limitation des productions laitières (1984), le ralliement de la France à la Politique agricole commune impliquant la mise en jachère d'une partie des surfaces agricoles (1992), la signature des accords du GATT (1994). Progressivement, la France devient le deuxième pays exportateur mondial et le premier pays exportateur de produits transformés (Bourgeois, 1993). Désormais le secteur agroalimentaire est un facteur décisif de l'équilibre de la balance des paiements. Ce tournant s'affirme, sur le plan de la formation, par l'obligation d'un Brevet professionnel de niveau V pour les candidats à la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), 180 000 exploitations sur 800 000 réalisant les deux tiers de la production.

Mais cette réponse aux défis de la mondialisation s'accompagne d'une emprise croissante des grandes métropoles urbaines sur l'espace rural « *l'urbanité triomphe hors de la ville car la cité, est sans lieu ni bornes [...]* Les mégapoles des pays développés sont largement des villes mêlées aux campagnes d'alentour [...] » (Hervieu et alii, 1996). L'espace rural devient un élément d'attractivité des grandes villes qui redécouvrent les vertus de l'agriculture péri-urbaine, maintenant une ceinture verte à moindre coût.

La ville moderne ne se cache plus derrière ses remparts, mais ses habitants refusent désormais les banlieues anarchiques construites au gré des spéculateurs immobiliers. Depuis les années quatre-vingt, la demande sociale de paysage succède à la vague écologique des années soixante-cinq-soixante-dix. Entre les espaces verts urbains et les parcs naturels protégés, l'idée de parc de campagne à dominante agricole fait son chemin. Outre sa fonction environnementale, le paysage agricole permet l'observation des processus des productions animales et végétales. Lancée par l'Association nationale de développement agricole, l'idée de « plan de développement durable », œuvre conjointe de paysagistes, d'agronomes et d'agriculteurs, est expérimentée dans 59 petites régions. Cette expérimentation sociale démontre la possibilité de développer des activités productives, inductrices de qualité esthétique des paysages (Ambroise, 1996) qui apparaissent comme des constructions collectives, toujours en évolution, mêlant inextricablement les productions agricoles et forestières, les équilibres écologiques, le patrimoine bâti et non-bâti, le réel et le virtuel. Hormis les

zones désertifiées, la population de l'espace rural tend à augmenter. Les modes de vie s'uniformisent et l'accès aux services devient plus égalitaire notamment par le canal de l'action associative, telles les Associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) regroupant les énergies de plus de 100 000 bénévoles et 35 000 salariés².

Les ressources de la formation professionnelle sont régionalisées à partir de 1983 et, par un réflexe contre-productif, la Direction générale de l'enseignement du ministère de l'Agriculture démantèle sa sous-direction en charge de ce domaine et abandonne sa prérogative régaliennne de cohérence nationale à l'Institut national de promotion supérieure agricole. François Guillaume, ex-président de la FNSEA, accède au ministère de l'Agriculture en 1987 lors de la première cohabitation. Désireux de valoriser l'image de marque des agri-managers des filières, il fixe au niveau IV, à l'horizon 1992, la qualification de base mais, en même temps, il tient compte des intérêts de ceux qui « *pour vivre et travailler au pays* » s'orientent vers des productions de qualité pour des marchés de proximité et des activités tertiaires de type « accueil à la ferme ». Pour ceux-là, un Brevet professionnel adulte de niveau IV comprend 7 unités nationales et 3 unités capitalisables d'adaptation régionale fixées par le conseil de centre. Les parcours de formation sont individualisés à partir d'une évaluation des acquis (Savy et alii, 1991). Le décret d'application n'est signé qu'en 1988. Ce délai s'explique par la farouche bataille d'Hernani qui a opposé durant un an les partisans de l'unité républicaine du diplôme avec les formations initiales et les promoteurs d'une voie adulte conciliant cohérence nationale et adaptabilité au contexte local en fonction des créneaux porteurs. Comme dit la Bible : « *Il y aura place pour plus d'un enfant dans la maison du Père [...]* ». Cette orientation vers des formations adaptées s'avère fonctionnelle pour la mise en place du Crédit formation individualisée (CFI) à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui sera régionalisé dans le cadre de la loi quinquennale de 1992. Le laboratoire pédagogique agricole *in vivo* fait à nouveau ses preuves (Jolland et alii, 1989).

L'installation des jeunes est toujours un objectif avéré des pouvoirs et une charte est signée en 1995 par le ministre Philippe Vasseur et les organisations professionnelles agricoles. Une logique exclusivement

² Actes du colloque de Nîmes (1996) du Centre d'études et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (à paraître en 1997).

libérale conduirait à 200 000 exploitations situées quasi-exclusivement au nord de la Loire. Le Centre national pour l'aménagement des structures d'exploitation agricole (CNASEA) évalue à 400 000 exploitations pour l'ensemble du pays le chiffre prévisible pour l'an 2000 (Bourdoncle, 1995). Plus volontariste, la FNSEA, à son congrès de 1996, soutenue par le ministre, s'oriente vers 700 000 exploitations aidées. L'obligation de niveau IV est maintenue, mais avec la possibilité d'individualiser un parcours dans un délai de trois à six ans, assorti d'un stage de six mois hors de la sphère familiale. Le problème demeure entier pour les installations non aidées, 29 % des exploitations déclarées à la Mutualité sociale agricole. Certes, un programme spécifique, dit Pivoine, est prévu pour les jeunes s'installant hors du cadre familial mais cela sera-t-il suffisant pour intégrer ce « *chaînon manquant* » (Remy, 1997) du développement durable dans les zones à faible densité où il contribue à des productions de qualité, à l'agro-tourisme, au maintien d'un tissu social, des systèmes d'échanges non monétaires ? L'avenir des débats en cours dans les organisations professionnelles sur les paiements directs en fonction des contrats environnementaux sera décisif pour assurer la viabilité d'exploitations productrices d'externalités paysagères.

Au cours des dix dernières années, la formation des salariés des industries agroalimentaires (IAA) a connu une progression spectaculaire en relation avec le solde positif du commerce extérieur de cette branche productrice de valeur ajoutée, près de 105 milliards en 1995. Sur 400 000 emplois dans les IAA, 114 000 sont situés dans l'espace rural. Du niveau VI au niveau II, les formations qualifiantes s'orientent vers des compétences flexibles en fonction de l'exigence d'un public sensibilisé aux aspects qualitatifs de l'alimentation. Par ailleurs, si les « Contrats verts » du ministère de l'Environnement ont seulement généré des travaux précaires de type « entretien des rivières », les collectivités locales urbaines et les bourgs ruraux sont à l'origine d'une forte demande dans les domaines de l'aménagement du type « Travaux paysagers et productions horticoles » qui représente environ 25 % du total des jeunes stagiaires.

La relative stagnation des crédits de formation professionnelle et l'extrême hétérogénéité des publics ont conduit près de 40 % des CFPPA à mettre en place des centres de ressources multimédia basés sur l'utilisation des nouvelles technologies. Un programme de Formations ouvertes et ressources éducatives (FORE) lancé en 1993, prolongé depuis, associe les établissements de recherche du ministère de l'Agriculture et

le Centre national de promotion rurale. En dominant les contraintes de temps et de lieux, les centres de ressources augmenteront-ils la productivité du système ? Les évaluations en cours orienteront les investissements futurs (J. Jacquinot et alii, 1996).

« *Pas de campagnes dynamiques sans villes dynamiques* » (Kayser, 1994) a conclu le groupe d'experts réunis par la DATAR dont les travaux ont servi de base au vaste débat sur l'Aménagement du territoire lancé en 1994. Les CFPPA ont été partie prenante de cette évolution d'ensemble en construisant des référentiels adaptés dans les secteurs agricoles et agroalimentaires mais aussi en développant des démarches innovantes pour intégrer les populations en transition. Le rapport sur la réforme de la loi de 1971 (De Virville, 1996) propose des dispositions actuellement intégrées dans la politique des CFPPA. Dès l'origine, les formations des agriculteurs ont été qualifiantes et, par-delà, promotionnelles. Le partenariat avec le système productif constitue l'ossature des conseils de centre. L'évaluation des acquis expérimentaux était intégrée dans la réforme des Brevets professionnels de 1987. Ruse de l'histoire ou résultat du système original de cogestion d'un secteur économique spécialisé, affrontant des mutations décisives pour l'ensemble des citoyens ?

* *
*

En parodiant le philosophe Jean-Paul Sartre, il est possible d'affirmer qu'en trente années les CFPPA sont passés du « néant à l'être » ou, plus exactement, « *l'existence a précédé l'essence* ». Leurs structures, leurs actions, leurs diplômes ont été des créations sociales avant d'être formalisées dans des textes et règlements. Plus largement, ils ont été parties prenantes de « *l'exception agricole française* » au sein de l'Europe en gestation. Nos amis européens ont été souvent irrités par cette politique volontariste d'installation des jeunes, estimée contre-productive ; mais pourquoi se serait-on aligné sur les Pays-Bas au territoire homogène et limité ou la Grande-Bretagne qui a chassé ses paysans depuis le début du siècle ! « *L'exception culturelle agricole* » n'est pas un repli mais l'affirmation d'une souveraineté nationale basée sur sa diversité rurale et dans le cadre de ses engagements désormais irréversibles depuis Maastricht ! Aujourd'hui l'analyse de chercheurs économistes (Delorme et alii, 1996) rejoint l'intérêt bien compris de « l'Europe verte » dont les représentants réunis à Cork (1995) prévoient pour les années à venir la

réorientation des fonds de soutien agricoles vers le développement durable de l'espace rural, en particulier par une prime à l'hectare destinée à maintenir une population sur l'ensemble du territoire et des aides agri-environnementales contractualisées à l'intention des agriculteurs qui respecteront un cahier des charges. Dans cette perspective, les formations d'agriculteurs basées sur le système « Exploitation-famille-environnement » et « exploitations agricoles diversifiées » sont d'une étonnante actualité pour promouvoir un modèle européen de développement rural.

Mais, peut-être, en ces temps difficiles ce survol de l'histoire des CFPPA nous invite-t-il à effectuer une réinterprétation du « futur du passé » (P. Ricoeur, 1983) : l'historien s'attache à reconstituer les perceptions du monde, les utopies mobilisatrices et les promesses qui n'ont pas été accomplies, mais toujours utiles pour fixer des buts précis à nos actions. Le véritable big-bang de l'explosion sidérale des campagnes a eu lieu dans les années cinquante-cinquante-cinq et en quatre décennies l'accroissement du niveau de productivité agricole a été « 1,5 fois plus important que (durant) les 9 millénaires séparant l'invention de l'agriculture (au néolithique) de la seconde guerre mondiale » (Bairoch, 1988). Pour une grande part, cette explosion a été due jusqu'au années soixante à un mouvement social, la Jeunesse

agricole chrétienne, résolument autonome dans sa démarche, mais le service public, directeurs des services agricoles et instituteurs itinérants, a accompagné le mouvement social en apportant sa technicité et en contribuant à l'accompagnement organisationnel par les coopératives, mutuelles, caisses de crédit. Les uns étaient guidés par la philosophie cosmogonique de Teillard de Chardin, les autres par la foi dans la science et le progrès, dans l'esprit des Lumières. Les CFPPA par leur structure résolument cogestionnaire ont été héritiers de ses deux traditions et, chemin faisant, ont adapté ce partenariat en fonction de l'évolution d'ensemble, accordant ainsi un statut central aux savoirs issus du milieu productif et plus largement du développement local. Certes entre le militant de la JAC des années soixante et le professionnel d'aujourd'hui, le patron des PME et le responsable associatif, l'élu local et le militant écologiste, il existe une différence de nature d'implication, mais l'inspiration directrice n'est-elle pas fidèle au projet initial : la vitalité des CFPPA a été, et sera une ressource construite sur la régulation des rapports contradictoires entre groupes sociaux sur le plan local, entre volonté de cohérence des politiques publiques et initiative décentralisée, entre culture identitaire des territoires ruraux et créations collectives.

Jean-François Chosson
ENESAD

Bibliographie

Ambroise R. (1996), « Agriculture et paysage quel projet ? » in *Compte-rendu de l'Académie d'agriculture de France*. Vol. 82, n° 4.

Arendt H. (1972), *La crise de la culture*. Paris. Éd. Gallimard, coll. « Idées ».

Bairoch P. (1988), *Dix huit années de développement agricole français*. Économie Rurale, août.

Boulet M. et Mabit R. (1991), *De l'enseignement agricole au Savoir Vert*. Paris, Ed. L'Harmattan.

Bourdoncle M. (1995), « L'installation des jeunes agriculteurs. » *Revue Paysans*, janvier-février.

Bourgeois L. (1993), *Politiques agricoles*. Paris, Ed. Flammarion.

Boussard I. (1990), *Les agriculteurs et la République*. Paris, Ed. Economica.

Collectif (1990), *Les agriculteurs et la politique*. Paris, Ed. Fondation nationale des sciences politiques, FNPS.

Crozier (1987), *L'acteur et le système*. Paris, Ed. du Seuil.

Delorme H., Boussard J.-M., Servolin L. (1996), *Plaidoyer contre la pensée unique en agriculture*. AGRA-PRESSE, juillet.

De Virville (sous la direction de) (1996), *Donner un nouvel élan à la formation professionnelle*. Paris, DFP.

Hervieu B., Viard J. (1996), *Au bonheur des campagnes et des provinces*. Paris, Ed. de l'Aube.

Hervieu B. (1995), *Les agriculteurs*, Paris, PUF, Que sais-je ?

Jacquinet J., Renaud G. et alii (1996), *Ressources éducatives et systèmes de formation : les ressources éducatives et leurs usages dans l'enseignement agricole publique*. Ed. ENESAD - CNERTA - GREP.

Jolland M., Savy H. (1989), *Formateurs de CFPPA. Individualiser la formation en agriculture*. Dijon, INPSA, Département Éducation Permanente.

Kayser B. (sous la direction de) (1994), *Pour une ruralité choisie*. Paris, Ed. De l'Aube DATAR.

Laforge J., Marshall E., Chosson J.-F. (1975), *Sessions dotations d'installation*. Dijon, Ed. INPSA.

Loupas P. (1997), « Du Brevet professionnel adulte au brevet professionnel responsable d'exploitation », *Bulletin technique du ministère de l'Agriculture* (à paraître).

Marshall E., Bonneville J.-R., Jussiau R. (1989), *Approche globale de l'exploitation agricole*. Dijon, Ed. INRAP.

Muller P. (1987), « Un métier né de la base : exploitant rural. » *Sociologie du Travail* XXIX, n°4.

Rémy J. (1997), « Les sans-dot de l'agriculture. » *Revue Économie Rurale*, « Représentations politiques et idéologiques du monde rural », février.

Ricoeur P. (1983), *Temps et récit*. Paris, Ed. du Seuil.

Savy H. (1988), *La formation des agriculteurs en Europe : l'exemple français*. Dijon, Document INPSA.

Savy H., Jacobi D. (1991), (Sous la direction de) *La qualité du système rénové de formation professionnelle continue agricole*. Dijon, INPSA - IREDU.

Savy H. (1997), « Les CFPPA ont trente ans : questions pour la prospective » *Bulletin technique d'information du ministère de l'Agriculture* (à paraître).